

## Lettre du Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne à Ernest Bevin (21 juillet 1948)

**Légende:** Le 21 juillet 1948, le Comité international de coordination des mouvements européens (CICME) interroge Ernest Bevin, ministre britannique des Affaires étrangères, sur la position du Royaume-Uni à l'égard du projet d'Assemblée européenne.

**Source:** Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Fernand Dehousse, FD. Commission permanente du traité de Bruxelles, FD 105.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_du\\_comite\\_international\\_de\\_coordination\\_des\\_mouvements\\_pour\\_l\\_unite\\_europeenne\\_a\\_ernest\\_bevin\\_21\\_juillet\\_1948-fr-bc39f5c5-1888-4766-b68d-e99fdafedd88.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_comite_international_de_coordination_des_mouvements_pour_l_unite_europeenne_a_ernest_bevin_21_juillet_1948-fr-bc39f5c5-1888-4766-b68d-e99fdafedd88.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## Lettre envoyée à M. Bevin par le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne (21 juillet 1948)

«Le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne est heureux de savoir que la proposition de création d'une Assemblée européenne a fait l'objet de discussions à la réunion d'hier des ministres des Affaires étrangères, à La Haye, et que la question sera de nouveau examinée par leurs gouvernements respectifs. Trois importantes questions stratégiques demandent une décision:

- (1) les attributions précises de l'Assemblée;
- (2) la composition de l'Assemblée et la méthode à adopter pour la sélection de ses membres;
- (3) le choix de l'autorité qui convoquera l'Assemblée.

Un comité d'étude présidé par M. Ramadier travaille déjà sur les deux premières questions, et ses recommandations seront soumises aux gouvernements dans les délais les plus brefs possibles. La question de savoir quelle autorité sera chargée de convoquer l'Assemblée a été examinée par le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne à sa réunion des 17 et 18 juillet, à Paris. Il semblerait que trois institutions puissent prendre cette responsabilité: les gouvernements européens, les parlements européens ou les organisations indépendantes œuvrant pour l'unité européenne.

Le Comité international serait heureux de voir les gouvernements ou les parlements assumer cette responsabilité. Cependant, s'ils n'étaient pas disposés à le faire, le présent Comité, qui a pris l'initiative de convoquer le congrès de l'Europe à La Haye, au mois de mai dernier, est prêt à prendre l'initiative.

Étant donné l'urgence de la question et l'importance d'une définition claire des responsabilités, le Comité international vous serait reconnaissant de bien vouloir recevoir une petite délégation pour examiner cette question.

J'adresse des lettres similaires aux ministres des Affaires étrangères de Belgique, de France, des Pays-Bas et du Luxembourg.»